Département des Hautes-Pyrénées République Française	MAIRIE D'ORDIZAN 2 place de l'Eglise – 65200 ORDIZAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 29 août 2024

Nombre de conseillers en exercice :	14	vingt-neuf août deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Roland DETHOU.
Nombre de conseillers présents :	9	
Qui ont pris part à la délibération :	9	
Pour : 9 Contre : 0 Abs : 0		
Date de la convocation :	23/08/2024	
Date d'affichage :	23/08/2024	

Présents : Thierry DESTARAC, Roland DETHOU, Nathalie DETHOU-BARBOSA, Gilles GAUBERT, Didier RAFFENAUD, Gérald RAGELLE, Sophie RODRIGUES, Myriam TARISSAN, Eric TILHAC

Absents excusés et représentés : Mathilde DAUBE, Davide DE SOUSA MONTEIRO, Marie-Pierre DUBARRY, Florent DUTREY, Anne-Laure GAROSTE

Secrétaire de séance : Nathalie DETHOU-BARBOSA

N° de la délibération	Objet de la délibération
DE_2024_16	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION PARLEM

Monsieur le Maire expose aux membres présents du Conseil Municipal que nous avons la possibilité de poursuivre, pour l'année scolaire 2024/2025, la mise à disposition d'intervenants extérieurs spécialisés en langue occitane dans la classe maternelle de la commune à raison d'une demi-heure par semaine.

Le montant de cette mise à disposition d'intervenants s'élève à 412,50€ par classe de maternelle.

Monsieur le Maire demande à l'ensemble des membres présents de bien vouloir répondre favorablement à l'intervention de cette association.

DELIBERATION : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de pourquivre l'intervention de l'association PARLEM au sein de notre école et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association moyennant une participation de 357,50€ par classe de maternelle.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Copie certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Roland DETHOU

MAIRIE D'ORDIZAN
65200

Date de transmission de l'acte: 04/09/2024
Date de reception de l'AR: 04/09/2024
065-216503359-DE_2024_16-DE
AGEDI